



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 24 mars 2009 — N° 10

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits provisoires

Du consentement de l'Assemblée, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE suite à une entente intervenue entre les députés ministériels et les députés de l'opposition, malgré les articles 87 et 188 de notre Règlement, l'Assemblée nationale procède à l'étude et l'adoption des crédits provisoires 2009-2010 en vertu des articles 280 et 281 de notre Règlement, et ce selon les modalités subséquentes;

QUE, dès l'adoption de la présente motion, de même que dès la reprise des affaires du jour, à la suite des affaires courantes de la séance de ce jour, l'Assemblée se constitue en commission plénière et procède à l'étude des crédits provisoires de la manière suivante;

QUE, pour une durée de 1 heure, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, échange avec les députés de l'opposition;

QUE dès après, pour une durée de 1 heure, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, échange avec les députés de l'opposition;

QUE par la suite, la commission plénière suspende ses travaux et que les travaux de l'Assemblée soient suspendus jusqu'à 14 heures;

QUE dès la reprise des affaires du jour, pour une durée de 1 heure, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, échange avec les députés de l'opposition;

24 mars 2009

QU'ensuite, le ministre de la Famille, échange avec les députés de l'opposition pour une durée de 1 heure;

QUE dès après, la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, échange avec les députés de l'opposition pour une durée de 1 heure;

QU'immédiatement au terme de cet échange, le président de la commission plénière mette aux voix le quart des crédits pour l'année financière 2009-2010;

QU'ensuite, le président de la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée et que celle-ci se prononce sans débat sur ledit rapport puis sur le projet de loi de crédits qui y fait suite, le tout conformément au premier alinéa de l'article 281 du Règlement;

QU'enfin, et ce conformément au deuxième alinéa de l'article 281, il soit permis au leader du gouvernement de présenter une motion sans préavis et non débattue pour que l'étude de l'ensemble des crédits budgétaires, sauf ceux de l'Assemblée, soit renvoyée en commissions permanentes;

QUE les remarques préliminaires pour chacun des échanges avec les ministres soient fixées à un maximum de 5 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement et 5 minutes au groupe parlementaire de l'opposition officielle;

QUE pour chacun des échanges avec les ministres susmentionnés, un bloc de 6 minutes d'échange soit réservé aux députés indépendants affiliés à l'Action démocratique du Québec;

QUE lors de l'échange avec le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ainsi que celui avec la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, un bloc de 5 minutes d'échange soit réservé au député de Mercier;

QUE, à tout moment, le président de l'Assemblée ou de la commission plénière puisse suspendre les travaux;

24 mars 2009

QUE, malgré l'article 20 du Règlement, la commission plénière et l'Assemblée puissent poursuivre leurs travaux jusqu'à ce que cette dernière se soit prononcée sur le projet de loi de crédits;

QUE la présente motion ait préséance sur toutes dispositions incompatibles du Règlement;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

La motion est adoptée.

À 10 h 06, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 12.

Étude en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2009-2010.

À 12 h 18, conformément à l'ordre adopté précédemment, Mme Houda-Pepin, présidente de la commission plénière, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

24 mars 2009

La séance reprend à 14 h 09.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 13 Loi sur l'Institut national des mines

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 13.

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 34 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les centres médicaux spécialisés et les laboratoires d'imagerie médicale générale

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 34.

Mme Weil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

24 mars 2009

n° 21 Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 21.

Dépôts de documents

Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Le rapport du Conseil supérieur de l'éducation sur l'état et les besoins de l'éducation pour 2006-2008.

(Dépôt n° 105-20090324)

Mme Weil, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel du Fonds d'aide aux recours collectifs, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

(Dépôt n° 106-20090324)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 20 mars 2009, que lui a adressée Mme Sylvie Roy, chef intérimaire de l'Action démocratique du Québec, concernant la nomination de M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, à la fonction de membre du Bureau de l'Assemblée nationale, en remplacement de Mme Sylvie Roy, députée de Lotbinière.

(Dépôt n° 107-20090324)

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, propose que cette modification à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est adoptée.

24 mars 2009

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 6, Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés.

M. Chagnon, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de procéder à l'organisation de ses travaux.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits provisoires

Étude en commission plénière

Conformément à l'ordre adopté précédemment, la commission plénière poursuit l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2009-2010.

Avec la permission de M. Gendron, président de la commission plénière, M. Girard (Gouin) dépose :

24 mars 2009

Un tableau, en date du 6 février 2009, présentant le nombre de places à contribution réduite créées en services de garde entre le 12 août 2008 et le 15 janvier 2009.

(Dépôt n° 108-20090324)

L'étude terminée, les crédits provisoires pour l'année financière 2009-2010 sont, à la suite d'un vote par appel nominal (assis-levé), adoptés à la majorité des voix.

M. le président de la commission plénière fait le rapport suivant à l'Assemblée :

La commission plénière a adopté en bloc, à la majorité des voix, le quart des crédits budgétaires, soit une somme maximale de 15 070 359 951,00 \$, pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2009-2010, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu.

Le rapport est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° 3 en annexe)

Pour : **63** Contre : **51** Abstention : **0**

Mme Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose :

QUE l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 29, Loi n° 1 sur les crédits, 2009-2010;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE le projet de loi soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 4 en annexe)

Pour : **63** Contre : **51** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 29, Loi n° 1 sur les crédits, 2009-2010, est adopté.

24 mars 2009

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que les crédits budgétaires pour l'année financière 2009-2010, sauf ceux de l'Assemblée nationale, soient envoyés en commissions permanentes.

La motion est adoptée.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Rebello (La Prairie) à M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, concernant la fermeture de l'usine de Komatsu à Candiac;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Maltais (Taschereau) à M. Dupuis, leader du gouvernement, en remplacement de M. Charest, premier ministre, concernant le processus ayant mené à l'embauche de M. Philippe Couillard par Persistence Capital Partners;
- le troisième, sur une question adressée par M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) à M. Dupuis, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques, concernant les montants litigieux à récupérer auprès du gouvernement fédéral.

À 19 h 11, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 25 mars 2009, à 10 heures.

Le Président

YVON VALLIÈRES

24 mars 2009

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur le rapport de la commission plénière qui a étudié les crédits provisoires pour l'année financière 2009-2010 :

(Vote n° 3)

POUR - 63

| | | | |
|---------------------|-----------------|---------------|----------------|
| Arcand | Charest | James | Paquet |
| Auclair | Charlebois | Jérôme-Forget | Paradis |
| Bachand | Chevarie | Kelley | Pigeon |
| <i>[Outremont]</i> | Corbeil | L'Écuyer | Reid |
| Bachand | Courchesne | Lehouillier | Rotiroti |
| <i>[Arthabaska]</i> | Diamond | Lessard | Simard |
| Beauchamp | Drolet | MacMillan | <i>[Dubuc]</i> |
| Béchar | Dubourg | Mamelonet | Sklavounos |
| Bergman | Dupuis | Marcoux | St-Amand |
| Bernard | Dutil | Marsan | St-Pierre |
| Bernier | Gagnon-Tremblay | Matte | Thériault |
| Billette | Gaudreault | Ménard | Tomassi |
| Blais | <i>[Hull]</i> | Moreau | Vallée |
| Bolduc | Gautrin | Morin | Vien |
| Boulet | Gonthier | Normandeau | Weil |
| Carrière | Hamad | Ouellette | Whissell |
| Charbonneau | Huot | Ouimet | |

CONTRE - 51

| | | | |
|------------------|--------------------|--------------------------|--------------------|
| Aussant | Curzi | Lapointe | Picard |
| Beaudoin | Deltell | Leclair | Pinard |
| <i>[Mirabel]</i> | Doyer | Legault | Poirier |
| Bédard | Drainville | Léger | Ratthé |
| Bergeron | Dufour | Lemay | Rebello |
| Bérubé | Ferland | Malavoy | Robert |
| Blanchet | Gaudreault | Maltais | Simard |
| Bonnardel | <i>[Jonquière]</i> | Marois | <i>[Richelieu]</i> |
| Bouchard | Gauvreau | McKay | St-Arnaud |
| Boucher | Girard | Pagé | Traversy |
| Champagne | Grondin | Pelletier | Tremblay |
| Charette | Hivon | <i>[Saint-Hyacinthe]</i> | Trottier |
| Cloutier | Khadir | Pelletier | Turcotte |
| Cousineau | Kotto | <i>[Rimouski]</i> | Villeneuve |

24 mars 2009

Sur la motion de Mme Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 29, Loi n° 1 sur les crédits, 2009-2010, qu'elle en adopte le principe et qu'elle adopte le projet de loi :

(Vote n° 4)

(Identique au vote n° 3)